

Label Commune Piétonne 2023

Vous allez commencer à compléter le formulaire en ligne pour la participation au Label Commune Piétonne 2023. Tous les termes suivis d'une * sont explicités dans l'index de la note méthodologique (disponible sur <http://mobilite.wallonie.be/label-commune-pietonne>).

Vous retrouverez au travers de ce questionnaire une série de questions. Certaines sont indiquées comme "Obligatoires", c'est-à-dire qu'elles doivent toutes être au minimum "Initiées" afin de prétendre au label. Les questions "Optionnelles" vous permettent d'aller plus loin, pour remporter un plus grand score. Le calcul du score est détaillé dans la note méthodologique.

Certaines questions (marquées d'un (!)) nécessitent un peu plus de détails : nous vous demandons généralement un exemple (un nom, un lieu, des chiffres), ce qui permettra de partager vos bonnes pratiques et vos réussites en faveur du piéton.

"Nul", "Initié" et "Réalisé" sont définis dans la note méthodologique.

Temps estimé pour remplir le questionnaire : 30 minutes

Les meilleurs résultats, 3 et 4 baskets sur un total de 4, seront récompensés respectivement par un projet de Tous à Pied. Plus d'infos sur notre site internet <https://www.tousapied.be/>.

ATTENTION : Afin de faciliter l'encodage en ligne de ce formulaire, nous vous conseillons vivement au préalable d'imprimer celui-ci (disponible sur <http://mobilite.wallonie.be/label-commune-pietonne>) afin de collecter l'ensemble des réponses nécessaires. **En effet, il n'est pas possible de sauvegarder un formulaire en cours de remplissage.**

Le formulaire doit être envoyé complété avant le **30 juin 2023 à 23h59** pour être éligible au Label Commune Piétonne. Une fiche d'inscription doit également être complétée et signée (disponible sur <http://mobilite.wallonie.be/label-commune-pietonne>)

En cas de problème ou pour signaler une modification, vous pouvez contacter :

Tous à Pied - Florian Vanhamme - florian.vanhamme@tousapied.be - 081/ 390 812

* Obligatoire

Données générales

Vérifiez bien vos coordonnées. Celles-ci seront utilisées pour vous envoyer les résultats du Label ainsi que pour vous contacter pour vos éventuelles récompenses.

1. Administration communale de

*

Entrez votre réponse

2. Adresse postale

*

Entrez votre réponse

3. Nom et prénom du responsable du dossier pour le Collège communal

*

La commune indique ici la personne responsable directement liée au Collège communal (généralement un bourgmestre ou échevin responsable de la mobilité, l'environnement, le tourisme, etc.).

Entrez votre réponse

4. Fonction du responsable du dossier pour le Collège communal

*

Entrez votre réponse

5. Téléphone du responsable du dossier pour le Collège communal

*

Attention aux fautes de frappe : sans le bon numéro, il nous est impossible de vous contacter !

Entrez votre réponse

6. Courriel du responsable du dossier pour le Collège communal

*

Attention aux fautes de frappe : sans la bonne adresse, il nous est impossible de vous envoyer vos résultats, la plaque, ou votre éventuelle récompense !

Entrez votre réponse

7. Nom et prénom du responsable désigné du dossier

*

*Indiquer ici une personne secondaire pour le suivi du dossier (généralement un membre de l'administration communale).
La commune peut également être accompagnée d'une personne extérieure pour compléter et suivre ce dossier. Cela peut être une éTAPlocale Tous à Pied, un Syndicat d'Initiative, un Office du Tourisme, etc.*

Entrez votre réponse

8. Fonction du responsable désigné du dossier

*

Entrez votre réponse

9. Adresse du responsable désigné du dossier

*

Entrez votre réponse

10. Téléphone du responsable désigné du dossier

*

Attention aux fautes de frappe : sans le bon numéro, il nous est impossible de vous contacter !

Entrez votre réponse

11. Courriel du responsable désigné du dossier

*

Attention aux fautes de frappe : sans la bonne adresse, il nous est impossible de vous envoyer vos résultats, la plaque, ou votre éventuelle récompense !

Entrez votre réponse



Label Commune Piétonne 2023

Grille d'analyse

Les critères qui suivent sont répartis selon 4 catégories principales, qui sont : "Contexte territorial", "Gouvernance", "Réseaux et Infrastructures" et "Communication" Chaque catégorie reprend des critères obligatoires (minimums) et optionnels (supplémentaires).

Pour passer d'une section à une autre, vérifiez que chaque ligne doit renvoyer une réponse. Certaines questions sont affichées en "bloc" (un groupe de plusieurs sous-critères), pour lesquels chaque question/sous-critère doit avoir une réponse (même

Rappel : les noms suivis d'une * sont repris à l'index de la note méthodologique (disponible sur <http://mobilite.wallonie.be/je-suis/une-administration/services-et-solutions/label-communepedestre.html>).

Précédent

Page 2 sur 7



Ce contenu est créé par le propriétaire du formulaire. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire. Microsoft n'est pas responsable des pratiques de confidentialité ou de sécurité de ses clients, y compris celles de ce propriétaire de formulaire. Ne donnez jamais votre mot de passe.

Avec Microsoft Forms |

Le propriétaire de ce formulaire n'a pas fourni de déclaration de confidentialité quant à la façon dont il utilisera vos données de réponse. Ne fournissez pas d'informations personnelles ou sensibles.

| [Conditions d'utilisation](#) | [Accessibilité](#)

Label Commune Piétonne 2023

* Obligatoire

Contexte territorial

Description du territoire de la commune. Un critère dit "Obligatoire" doit être au minimum "Initié" pour prétendre au Label. Un critère "Optionnel" initié ou réalisé permet d'obtenir un nombre supplémentaire de baskets.

12. Nombre de **kilomètres** de voiries publiques* (**carrossables ou non, chemins, sentiers, rues, etc. tous modes confondus**) sur le territoire communal*. *

Entrez votre réponse

13. Nombre de **kilomètres** de petites voiries publiques* (**uniquement chemins et sentiers**) sur le territoire communal*. *

Entrez votre réponse

14. Proportion du réseau communal des voies carrossables **accessibles et praticables** pour les déplacements quotidiens et de loisirs piétons. *

En prenant la totalité des voies carrossables du territoire, quelle est la proportion de voies accessibles et praticables aux piétons ?

	Nul (si optionnel)	Initié	Réalisé
Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entre 40% et 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Supérieur à 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

15. Proportion du réseau communal des petites voiries publiques* **accessibles** pour les déplacements quotidiens piétons dans les zones urbanisables* au Plan de Secteur. *

En ne prenant que les petites voiries publiques situées en zones urbanisables* au Plan de Secteur, quelle est la proportion de ces voies accessibles et praticables pour des déplacements quotidiens piétons ?*

	Nul (si optionnel)	Initié	Réalisé
Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entre 40% et 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Supérieur à 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

16. Proportion du réseau communal des petites voiries publiques* **balisées** pour les déplacements quotidiens piétons dans les zones urbanisables* au Plan de Secteur. *

En ne prenant que les petites voiries publiques situées en zones urbanisables* au Plan de Secteur (idem que question précédente), quelle proportion de ces voies est balisée ? (Fléchage directionnel)*

	Nul (si optionnel)	Initié	Réalisé
Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entre 40% et 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Supérieur à 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

17. Proportion du réseau communal des petites voiries publiques* **nommées** en zones urbanisables* au Plan de Secteur. *

En ne prenant que les petites voiries publiques situées en zones urbanisables* au Plan de Secteur (idem que question précédente), quelle proportion de ces voies est nommée ? (panneau toponymique)*

	Nul (si optionnel)	Initié	Réalisé
Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entre 40% et 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Supérieur à 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

18. Proportion du réseau communal des petites voiries publiques* **praticables et accessibles** pour les **déplacements de loisirs** piétons. *

En prenant toutes les petites voiries publiques (pas uniquement celles situées en zones urbanisables au Plan de Secteur), quelle proportion de ces voies est praticable et accessible pour les déplacements de loisirs (pas uniquement pour de la mobilité utilitaire) ?*

	Nul (si optionnel)	Initié	Réalisé
Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entre 40% et 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Supérieur à 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

19. Proportion du réseau communal des petites voiries publiques* **balisées** pour les déplacements de loisirs piétons. *

En prenant toutes les petites voiries publiques (pas uniquement celles situées en zones urbanisables au Plan de Secteur), quelle proportion de ces voies est balisée (fléchage directionnel, pas uniquement pour de la mobilité utilitaire) ?*

	Nul (si optionnel)	Initié	Réalisé
Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entre 40% et 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Supérieur à 80% (Optionnel)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Label Commune Piétonne 2023

* Obligatoire

Gouvernance

La gouvernance peut se définir comme un mode de gestion (ici, de la commune). On y reprend toutes les mesures mises en place en faveur du piéton. La concrétisation de ces mesures seront reprises sous la catégorie "Réseaux et Infrastructures".

Les critères se terminant par (!) nécessite des détails, dans une des questions suivantes. Il s'agit dans la plupart des cas de donner au moins un exemple.

20. Critères obligatoires

*

Les quelques critères qui suivent doivent être au minimum "Initiés" pour prétendre au Label Commune Piétonne.

	Initié	Réalisé
Prise en compte systématique des modes de déplacements piétons dans les décisions relatives aux <u>plans et permis</u> d'urbanisation communaux, ainsi que dans les <u>charges d'urbanisme</u> (!)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Présence d'au moins une personne en charge de la <u>mobilité active</u> au sein de l'administration.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Existence d'un budget spécifiquement dédié à la <u>mobilité active</u> (!).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mise en place d'un groupe/commission mobilité piétonne, soutenu-e et consulté-e par la commune (!)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

21. Prise en compte systématique des modes de déplacements piétons dans les décisions relatives aux plans et permis d'urbanisation communaux, ainsi que dans les charges d'urbanisme (!) : citez au moins 1 exemple. *

Entrez votre réponse

22. Existence d'un **budget spécifiquement dédié** à la mobilité active (!) : si possible, précisez le % du budget consacré spécifiquement à la mobilité active par rapport au budget global dédié à la mobilité. *

Entrez votre réponse

23. Mise en place d'un **groupe/commission mobilité piétonne**, soutenu-e et consulté-e par la commune (!) : précisez le nom du groupe/commission et la fréquence de leurs réunions. *

Entrez votre réponse

24. Je souhaite accéder aux critères optionnels

*

Les critères optionnels permettent d'obtenir plus de points.

- Si tous les critères obligatoires ne sont pas "Réalisés", les critères optionnels comptent pour moitié des points, permettant tout de même d'atteindre jusqu'à 3 baskets !

- Si tous les critères obligatoires sont réalisés, la totalité des points "optionnels" sont ajoutés au décompte des points, permettant d'atteindre jusqu'à 4 baskets !

Oui

Non

25. Critères optionnels

Les quelques critères qui suivent vous permettent d'obtenir un nombre supplémentaire de baskets sur votre Label Commune Piétonne.

	Nul	Initié	Réalisé
La personne en charge de la mobilité active au sein de l'administration a suivi la formation de Conseiller en Mobilité (CeM) .	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prise en compte de l' intermodalité* dans les <u>plans et permis</u> d'urbanisation communaux (!).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les actions pour le piéton sont effectuées à travers le territoire communal entier* .	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Intégration active des citoyens dans le <u>processus décisionnel</u> de la politique piétonne.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Implication du secteur privé et/ou le secteur associatif pour les actions de promotion et/ou d'aménagements en faveur de la marche (!).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La marche est reprise dans le plan de législature communal et dans l'administration en général (principe STOP*, objectifs quantifiables, calendrier clair, encourager le déplacement à pied des fonctionnaires, etc.) (!)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La marche est un élément important dans la politique urbanistique de la commune (principe STOP* de rigueur, évaluation de l'impact sur la mobilité des projets de développement urbain et paysager, etc.).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Programme d'amélioration de la sécurité des piétons (surveillance, zones 30, zones partagées, etc.).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Récolte systématique d'informations concernant le piéton (comptages, base de données, partenaires, projets pilotes, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Présence d'au moins une personne en charge du contrôle de la bonne application des déviations en cas de travaux* sur la voie publique.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Existence d'une brigade de police piétonne <u>et/ou</u> <u>cycliste</u> (!)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Existence d'un plan d'éclairage* et/ou d'embellissement* du territoire à l'échelle du piéton. (!)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

26. Prise en compte de l'**intermodalité*** dans les plans et permis d'urbanisation communaux (!) : citez au moins un exemple.

Entrez votre réponse

27. **Implication** du secteur privé et/ou le secteur associatif pour les actions de promotion et/ou d'aménagements en faveur de la marche (!) : citez au moins un acteur impliqué.

Entrez votre réponse

28. La marche est un sujet central dans la **politique communale** et dans l'administration en général (principe STOP*, objectifs quantifiables, calendrier clair, encourager le déplacement à pied des fonctionnaires, etc.) (!) : citez au moins un exemple d'action concrète.

Entrez votre réponse

29. Existence d'un **plan d'éclairage* et/ou d'embellissement*** du territoire à l'échelle du piéton. (!) : citez-les, et comment y accéder ?

Entrez votre réponse

Précédent

Page 4 sur 7



Label Commune Piétonne 2023

* Obligatoire

Réseaux et Infrastructures

Caractériser le réseau piéton de la commune, son interrelation avec les autres réseaux de déplacements (transports en commun, voitures), ainsi que le traitement des infrastructures (des éléments plus ponctuels ou linéaires : trottoirs, places, signalétique, bancs, etc.). Certaines questions peuvent ressembler à la catégorie "Gouvernance" : ici, vous explicitez la concrétisation de vos décisions sur votre territoire.

Les critères se terminant par (!) nécessitent des détails, dans une des questions suivantes. Il s'agit dans la plupart des cas de donner au moins un exemple.

30. Critères obligatoires

*

Les quelques critères qui suivent doivent être au minimum "Initiés" pour prétendre au Label Commune Piétonne.

	Initié	Réalisé
Organisation de chantiers annuels d'entretien des petites voiries publiques.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Existence d'une cartographie ou d'un inventaire des petites voiries publiques existantes*.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Traitement préférentiel* des piétons sur les <u>principaux itinéraires piétons*</u> (concrétisation du principe STOP*, intermodalité, zones de trafic à vitesse réduite, etc.) (!)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Recensement de l'état des trottoirs et programme de réfection de ceux en mauvais état.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Assurer une largeur de trottoir de 1,5 mètre* sur l'ensemble du territoire communal (en cas de réaménagement ou nouvel aménagement).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Programme de traitement des coupures du territoire* empêchant une traversée piétonne (sur ou sous l'obstacle, qu'il s'agisse de voies de chemin de fer, de voies routières, cours d'eau, zonings, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Concrétisation de rues scolaires, zones 30, zones partagées, etc. (!)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

31. **Traitement préférentiel*** des piétons sur les principaux itinéraires piétons* (concrétisation du principe STOP*, intermodalité, zones de trafic à vitesse réduite, etc.) (!) : citez au moins un exemple. *

Entrez votre réponse

32. **Concrétisation** de rues scolaires, zones 30, zones partagées, etc. (!) : Précisez leur nombre et/ou leur longueur/surface occupée + citez au moins un exemple. *

Entrez votre réponse

33. Je souhaite accéder aux critères optionnels

*

Les critères optionnels permettent d'obtenir plus de points.

- Si tous les critères obligatoires ne sont pas "Réalisés", les critères optionnels comptent pour moitié des points, permettant tout de même d'atteindre jusqu'à 3 baskets !

- Si tous les critères obligatoires sont réalisés, la totalité des points "optionnels" sont ajoutés au décompte des points, permettant d'atteindre jusqu'à 4 baskets !

Oui

Non

34. Critères optionnels

Les quelques critères qui suivent vous permettent d'obtenir un nombre supplémentaire de baskets sur votre Label Commune Piétonne.

	Nul	Initié	Réalisé
Mise à jour et évaluation du Plan Communal de Mobilité (PCM, PICM, PUM) prenant en compte les piétons.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réalisation d'un Réseau de Cheminements Piétons (RCP), <i>par Tous à Pied, un autre bureau, la commune elle-même, etc. (!)</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mise à jour et évaluation du RCP.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Intégration et/ou prise en compte du RCP dans un PCM (ou PICM, PUM, etc.).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prise en compte des connexions avec les communes voisines dans le RCP (!).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réalisation des aménagement prévus par le RCP.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prise en compte de la <u>biodiversité</u> lors des chantiers d'entretien des petites voiries publiques*.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chantiers annuels de réhabilitation des petites voiries publiques*.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prise en compte de la <u>biodiversité</u> lors des chantiers de réhabilitation des petites voiries publiques*.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Assurer une continuité piétonne au travers des impasses automobiles : adaptation du panneau F45	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

en F45b.

Réalisation des **aménagement en faveur des piétons** prévus dans les plans et permis.



Réalisation des **aménagement intermodaux*** prévus dans les plans et permis.



Assurer un **contrôle** de l'espace réservé aux piétons (trottoirs, places, chemins et sentiers piétons, etc.) : éviter l'empiètement (étalages, terrasses) et les obstacles permanents ou temporaires (poubelles, poteaux, voitures garées, etc.). (!)



Entretien régulier des espaces destinés aux piétons (enlèvements des encombrants, neige, feuilles mortes, etc.), sur les cheminements piétons uniquement comme sur les trottoirs et espaces partagés.



Établissement d'une **signalétique piétonne*** favorisant les besoins des piétons (plans, panneaux directionnels pour les piétons, guides, applications, etc.) (!)



Existence d'une **cartographie des points noirs*** pour les piétons (!)



35. Réalisation d'un **Réseau de Cheminements Piétons (RCP)**, *par Tous à Pied, un autre bureau, la commune elle-même, etc.. (!)* En quelle année a-t-il débuté ? Le projet est-il terminé ? S'il n'est pas réalisé par Tous à Pied, où peut-on voir les résultats ?

Entrez votre réponse

Label Commune Piétonne 2023

* Obligatoire

Communication

Caractériser la communication de la commune vers le grand public : les moyens mis en œuvre et les résultats.

40. Critères obligatoires

*

Les quelques critères qui suivent doivent être au minimum "Initiés" pour prétendre au Label Commune Piétonne.

	Initié	Réalisé
Communication vers le grand public sur les enjeux de la mobilité piétonne, les projets, les avis, la sensibilisation, etc. (panneaux d'informations, site web de la commune, bulletin communal, etc.) (!)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Stratégie de communication spécifique à la marche (informations continuellement mises à jour, carte piétonne, objectifs clairs, etc.) (!)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

41. **Communication** vers le grand public sur les enjeux de la mobilité piétonne, les projets, les avis, la sensibilisation, etc. (panneaux d'informations, site web de la commune, bulletin communal, etc.) (!) : précisez les moyens de communication utilisés vers le grand public et où vous retrouver.

*

Entrez votre réponse

42. **Stratégie** de communication spécifique à la marche (informations continuellement mises à jour, carte piétonne, objectifs clairs, etc.) (!) : citez au moins un exemple.

*

Entrez votre réponse

43. Je souhaite accéder aux critères optionnels

*

Les critères optionnels permettent d'obtenir plus de points.

- Si tous les critères obligatoires ne sont pas "Réalisés", les critères optionnels comptent pour moitié des points, permettant tout de même d'atteindre jusqu'à 3 baskets !

- Si tous les critères obligatoires sont réalisés, la totalité des points "optionnels" sont ajoutés au décompte des points, permettant d'atteindre jusqu'à 4 baskets !

Oui

Non

44. Critères optionnels

Les quelques critères qui suivent vous permettent d'obtenir un nombre supplémentaire de baskets sur votre Label Commune Piétonne.

	Nul	Initié	Réalisé
Participation à une édition précédente du "Label Commune Piétonne" (!)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Promotion du "Label Commune Piétonne" (des résultats, ce qui a été pris en compte, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Communication vers le grand public sur l' intérêt de la valorisation et la promotion des petites voiries publiques ainsi que de la <u>marche utilitaire et de loisirs</u> (panneaux d'informations, site web de la commune, bulletin communal, etc.) (!)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organisation de projets pédagogiques dans les écoles en rapport avec la marche (pédibus, rue scolaire, code du p'tit piéton, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Consultation de la population via un système de récolte des besoins des utilisateurs en mobilité piétonne (enquête, traitement des plaintes, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mise en place d'un parrainage des petites voiries publiques*.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<u>Promotion</u> de programmes de formation piétonne pour différents groupes (écoles, pour tous les âges et autres groupes cibles).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Initiative de campagne piétonne globale (soutien de projets ponctuels, articles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

occasionnels, concours et prix, etc.) (!)

Participation à la "Semaine des Sentiers" (initiative de la commune ou soutien de la démarche d'un citoyen).



Participation à et/ou organisation d'autres événements/actions en rapport avec la marche (Basket d'Or, marches exploratoires, etc.) (!)



45. **Participation** à une édition précédente du "Label Commune Piétonne" (!) : citez l'année / les années de participation et la note attribuée.

Entrez votre réponse

46. Communication vers le grand public sur l'**intérêt de la valorisation et la promotion** des petites voiries publiques ainsi que de la marche utilitaire et de loisirs (panneaux d'informations, site web de la commune, bulletin communal, etc.) (!) : précisez les moyens de communication utilisés vers le grand public.

Entrez votre réponse

47. Initiative de **campagne piétonne globale** (soutien de projets ponctuels, articles occasionnels, concours et prix, etc.) (!) : citez au moins un exemple.

Entrez votre réponse

Label Commune Piétonne 2023

* Obligatoire

Finalisation

Merci pour votre participation ! Encore trois petites questions. Celles-ci ne seront pas prises en compte dans le décompte des points, mais elles nous permettent d'en savoir plus sur les volontés de votre commune.

En plus de ce Label, pouvez vous inscrire au "Prix de la Basket d'Or" pour mettre en avant un de vos projets, qu'ils soient petits ou grands, ponctuels ou étalés (une connexion entre deux entités de la commune, une passerelle, une place, etc.) !

49. Pensez-vous que votre commune pourrait faire plus pour développer la marche à travers son territoire ? *

Oui

Non

50. Si oui, comment ? Si non, pourquoi ? (En quelques mots, quelques pistes/exemples) *

Entrez votre réponse

51. Comment évaluez-vous ce questionnaire ?

*



52. Évaluation du questionnaire : des commentaires complémentaires à apporter ?

Entrez votre réponse

Vous pouvez imprimer une copie de votre réponse après envoi

Précédent

Page 7 sur 7

Ce contenu est créé par le propriétaire du formulaire. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire. Microsoft n'est pas responsable des pratiques de confidentialité ou de sécurité de ses clients, y compris celles de ce propriétaire de